

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FENAMEF

17 septembre 2020  
VISIOCONFÉRENCE

## SOMMAIRE

---

- Rapport Moral du Président p. 3
- Rapport de la Commission Médiation Familiale p. 5
- Rapport de la Commission Espaces de Rencontre p. 7
- Rapport de la Commission Grand Âge, Handicap et Vulnérabilité p. 9
- Rapport de la Commission Formation p. 11
- Rapport d'Activité p. 15
- Rapport Financier p. 18
- Comptes détaillés p. 20

## RAPPORT MORAL

### Présenté par Monsieur Jean-Louis COQUIN

---

Bonjour à toutes et à tous.

Cela fait maintenant un an et demi que nous nous sommes réunis pour notre Assemblée Générale et depuis cette date nous avons dû traverser de nombreuses péripéties et faire face à de multiples changements. Certains étaient annoncés et ne se sont pas réalisés alors que d'autres non prévus sont venus bousculer notre organisation.

Changement et adaptation a donc été la devise de cette année 2019 mais ne devra-t-elle pas devenir la règle de notre quotidien à la fois dans les gestions de nos organisations comme dans les pratiques de nos services. C'est en tout cas ce à quoi l'année 2019 et les premiers mois de l'année 2020 nous ont préparés.

En effet, nous avons évoqué ensemble lors de notre précédente Assemblée Générale le départ de Madame LASSALLE qui, après de nombreuses années passées avec nous, devait faire valoir ses droits à la retraite en fin d'année 2019.

C'est donc avec surprise que certains d'entre vous vont constater, qu'une fois encore, elle assiste avec nous à cette Assemblée Générale comme Secrétaire Générale. C'est en compagnie de Madame Laure LECHATTELLIER, qui va prendre le relais sur ce poste durant cette année 2020, que nous avons le plaisir d'accueillir et de vous présenter aujourd'hui pour ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion de la rencontrer. Cela ne saurait tarder puisqu'elle a déjà bien investi la fonction et participé à plusieurs réunions en région ou avec nos partenaires.

Cela me donne donc l'occasion de remercier une fois encore Madame LASSALLE au nom de tous les membres de la Fédération pour le travail accompli comme j'ai déjà pu le faire lors de notre précédente assemblée mais aussi pour avoir bien voulu retarder son départ afin de permettre à la Fédération d'assurer au mieux cette transition et ce changement. J'en profite également pour souhaiter la bienvenue à Madame Laure LECHATTELLIER dans ce contexte de mutation de notre société.

En effet, l'année 2019 est, à mon sens, une année préfiguratrice des interrogations et remise en cause de nos modes de fonctionnement et, à terme, de nos pratiques avec non seulement le contexte budgétaire contraint des services auquel nous avons déjà dû faire face depuis quelques années mais aussi la gestion d'un contexte environnemental et social fait de soubresauts et d'instabilité.

Ainsi, après une première moitié d'année qui a permis à la Fenamef de s'inscrire dans la continuité des évolutions amorcées en 2018 notamment dans la rationalisation de son organisation et de ses dépenses de fonctionnement, les mouvements sociaux de la fin d'année sont venus bouleverser nos agendas et possibilités de rencontres.

Les multiples grèves et manifestations qui ont agité notre pays nous ont amenés à amorcer une modification de nos modes de relations avec l'apparition de manière beaucoup plus importante de la communication à distance par écrans interposés. Le début de l'année 2020 nous montrera que ce n'était qu'un entraînement pour les mois suivants.

Cependant, la communication et la relation sont les éléments constitutifs des actions des services que nous fédérons mais aussi de l'action même de la Fédération. Comme vous pourrez le constater dans le rapport d'activité et les rapports des commissions, c'est appuyé sur les échanges et la richesse des partages des expériences et analyses de chacun que nous pouvons accompagner nos adhérents et porter leur parole auprès de nos interlocuteurs au niveau national.

C'est aussi ces partages qui permettent l'évolution des pratiques, renforcée par les innovations et expérimentations que chacun peut s'approprier et adapter à sa situation locale et particulière.

Nous devons donc entamer une réflexion sur l'impact que peut avoir la modification de nos modes de relations sur la spontanéité et la richesse de nos échanges qui, rappelons-le, constituent l'ADN et la raison d'être de nos missions.

Force est de constater qu'après un travail sur la contrainte de la notion de temps dans nos interventions, souvent lié à une question financière, c'est maintenant la notion d'espace et de distance qui est interrogée. La distanciation physique dans la relation constitue un élément majeur du dialogue qui est la clé de toutes nos interventions et elle mérite toute notre attention.

Au milieu de toutes ces réflexions, notre quotidien et nos préoccupations quotidiennes en deviennent presque secondaires mais elles sont pourtant le reflet de la réponse que nous saurons donner à ces défis qui nous attendent.

Nous allons donc vous présenter l'action de la Fédération durant cette année 2019 à travers le travail des commissions et l'activité de l'équipe du siège, en rappelant que notre richesse repose aussi sur l'implication et la participation des administrateurs et de nos adhérents aux différentes instances et manifestations organisées tout au long de l'année. Qu'ils en soient tous vivement remerciés de la même manière que je salue une fois encore l'implication de toute l'équipe de salariés au service de tous dans la tâche parfois compliquée qui est la leur.

Nous verrons que, que ce soit la médiation avec notamment les évolutions des pratiques et des publics accompagnés, que ce soit les Espaces de Rencontre avec le travail sur l'élaboration d'un référentiel ou les formations nécessaires à l'accompagnement de toutes ces mutations, la Fenamef est au travail et garde sa force de propositions et d'innovations.

Enfin, dans un contexte où l'avenir est source d'interrogations, il est toujours bon de s'appuyer sur les forces du passé et l'expérience acquise. Nous avons encore pu en avoir la démonstration avec le soutien constant de Roger LECONTE que je remercie encore de continuer à nous accompagner dans les différentes décisions et de sa mobilisation sans faille.

Fort de cet exemple, au cours de cette Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, je vous demanderai d'approuver la nomination de Monsieur Didier TRONCHE comme Président d'Honneur. Sa présence à la présidence de la Fédération pendant plus de dix ans et sa connaissance de notre environnement associé à la sagesse acquise durant ces multiples expériences professionnelles seront des précieux atouts pour alimenter tous les débats et les décisions qui attendent la Fédération et le Conseil d'Administration.

C'est aussi lui manifester notre reconnaissance pour tout le travail et l'investissement dont il a fait preuve durant de nombreuses années. Il nous aidera également à être attentif à nos valeurs qui sont aussi les siennes dans tous ces changements à venir.

C'est donc avec toutes ces perspectives qu'il s'agira de tous continuer notre travail en 2020 en intensifiant nos efforts afin de permettre la continuité de nos interventions dans l'intérêt des familles que nous rencontrons au quotidien.

Je vous propose donc de valider ce rapport moral ainsi que les orientations pour cette année 2020 qui vont vous être maintenant détaillées par chacun des Présidents de commission et la Secrétaire Générale.

Je vous remercie.

## RAPPORT DE LA COMMISSION MÉDIATION FAMILIALE Présenté par Monsieur Jérôme PRÉVOT

---

Durant cette année 2019, la Commission Médiation Familiale s'est réunie à trois reprises. Parfois annulée par les grèves, cela n'a pas empêché la Commission d'œuvrer à ses principaux axes définis l'année précédente.

La commission a vu arriver trois nouveaux membres investis qui, par leurs réflexions, alimentent les débats.

De nombreux questionnements ont émaillé de cette commission. Le recueil de ces échanges a fait l'objet de comptes rendus et de différents documents avec parfois des éléments visant à faire des propositions auprès des différentes instances.

### LA T.M.F.P.O.

Nous avons pu réunir différents acteurs impliqués par la Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire (T.M.F.P.O.). Il était important, pour la Fédération, de mesurer les impacts de cette expérimentation. Impacts que nous avons, par ailleurs, jugé positifs. En effet, cette mesure concrète permet de faire connaître la Médiation Familiale et de la nourrir du champ judiciaire. Même si les impacts de la T.M.F.P.O. sont positifs dans toutes les juridictions concernées, augmentant significativement l'activité des services (entretiens individuels et séances de Médiation Familiale) (environ 1 sur 3). Pour autant, force est de constater des freins financiers et techniques alourdis. Ainsi les services ont été dans l'obligation d'embaucher et de s'équiper afin de répondre à la demande. L'autre problématique identifiée concerne les acteurs œuvrant au sein de la T.M.F.P.O. En effet, tout professionnel peut mener ces Médiations Familiales, et ce même s'il n'est pas titulaire du D.E.M.F. La porte est donc grande ouverte aux avocats, enquêteurs avec lesquels nous nous devons pourtant de poursuivre une bonne collaboration. Un document de cadrage a été rédigé et envoyé aux instances judiciaires. Pour l'heure, l'expérimentation est prorogée d'une année.

### LE GLOSSAIRE

La rédaction d'un livret intitulé « 50 mots et plus... pour mieux comprendre la Médiation Familiale » a abouti en 2019. L'objectif était d'éclairer les partenaires, les magistrats, les financeurs, mais également les services et les familles autour d'un choix de mots appartenant au champ lexical de la Médiation Familiale. Ce « glossaire » orienté par les positions de la Fédération, sera distribué aux adhérents et aux différents partenaires dans les mois à venir.

### LA COMMISSION EN 2020

Concernant les travaux prévus pour la Commission en 2020. Il s'agira, tout d'abord, de dresser un état des lieux des textes et des contraintes existants dans le métier de médiateur familial et d'établir une éventuelle hiérarchie entre ces derniers (code déontologique vs code de l'action sociale). Pour cela, la commission :

- Dressera la liste des textes juridiques en lien avec la Médiation Familiale ;
- Adressera un questionnaire par mail aux différents services. Il s'agira de bien sensibiliser les services à la démarche ;

- Diffusera une publication qui permettra soit :
  - De pointer des dysfonctionnements « structurels/juridiques » ;
  - D'affirmer une « posture » Fenamef nourrie de ces regards croisés de l'ensemble des services ;
  - D'être force de proposition sur de nouvelles bonnes pratiques en matière de Médiation Familiale.

Nous travaillerons également autour de la mise en place d'une journée d'étude sur les violences conjugales dans le cadre de la Médiation Familiale. La précédente journée sur les violences intra-familiales n'avait pas permis de se questionner suffisamment sur cette problématique. Il sera important de travailler avec les acteurs judiciaires ainsi que les fédérations et associations œuvrant dans le champ des violences faites aux femmes.

## **RAPPORT DE LA COMMISSION ESPACES DE RENCONTRE**

### **Présenté par Madame Dominique GAUTHIER**

---

L'année 2019 a été jalonnée par une actualité riche pour les Espaces de Rencontre Parents-Enfants. La Commission E.R.P.E. a poursuivi ses travaux et s'est axée sur plusieurs thématiques de travail.

#### **QUESTIONNAIRE SUR LES LISTES D'ATTENTE ET PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉES AU SEIN DES E.R.P.E.**

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre, nous avons exploité et analysé les données concernant l'état des listes d'attente ainsi que les problématiques rencontrées et les publics accueillis, à la suite d'un questionnaire transmis aux adhérents. Ces résultats ont été relayés auprès des financeurs avec qui nous avons partagé nos préoccupations quant aux effets sur la mise en œuvre des droits de visite et par conséquent, sur la relation entre un parent et un enfant. Ces constats ont permis de nourrir les premiers travaux menés relatifs à l'actualisation du référentiel (dont nous allons reparler) et ont fait alerte sur les difficultés financières des E.R.P.E. ne leur permettant pas de développer de nouveaux moyens humains.

#### **PRESTATION DE SERVICE**

Parallèlement, la C.N.A.F. a mené une enquête début 2019 auprès des C.A.F. (64 C.A.F. ont répondu) sur la situation de 151 E.R.P.E. : les résultats, préoccupants, ont entraîné une mobilisation pour consolider et sécuriser le modèle économique des E.R.P.E.

À cet effet, a été décidé, à l'été 2019, un doublement de la prestation de service (soit de 30 à 60 %). Le Ministère de la Justice a également souligné l'importance d'accompagner les structures localement afin de faire remonter auprès des Cours d'Appel les demandes de financement au regard de leur activité réelle et/ou de leurs projets de développement.

#### **RÉFÉRENTIEL ESPACES DE RENCONTRE**

Une réunion de lancement s'est organisée réunissant des représentants de la C.N.A.F., du Ministère de la Justice (S.A.D.J.A.V.), de la C.C.M.S.A., de la D.G.C.S., de l'U.N.A.F., de la F.F.E.R. et de la Fenamef. Le groupe a programmé des temps d'échanges et de travaux thématiques avec l'objectif de finaliser le nouveau référentiel au printemps 2020.

Deux axes de travail prioritaires ont été retenus : l'évolution des publics ET formation, pratiques professionnelles et accompagnement des familles.

La Commission E.R.P.E. est attentive et participe aux questionnements, interrogations, échanges qui renvoient d'une part à la nécessaire clarification des attentes de chacun, et d'autre part à une définition plus précise des contours d'un Espace de Rencontre.

#### **PROTECTION DE L'ENFANCE ET DISPOSITIFS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ**

La Commission E.R.P.E. a accompagné et organisé avec la Commission Formation une journée d'étude ouverte au plus grand nombre qui a permis, à travers les interventions, les témoignages et les échanges avec la salle, d'ouvrir vers la nécessité de décloisonner les dispositifs, d'identifier les besoins et de mener une évaluation partagée sur les besoins des enfants et l'accompagnement de familles.

## **PERSPECTIVES 2020**

Durant l'année 2020, nous allons poursuivre le travail autour du référentiel et accompagner dans sa diffusion la recherche conduite par l'I.R.T.S. Normandie-Caen.

Le rapport, dans sa forme quasi-définitive, vient d'être remis à la Fenamef.



## RAPPORT DE LA COMMISSION GRAND ÂGE, HANDICAP ET VULNÉRABILITÉ

Présenté par Madame Corinne LAPORTE-RIOU

---

### NOUVEAU NOM POUR LA COMMISSION

*Si la commission n'a pu se réunir comme espéré en raison des turbulences relatives aux difficultés de déplacement, vous l'aurez d'emblée compris, cet exercice s'est caractérisé par une réflexion menée par ses membres afin de donner à la commission un nouvel intitulé.*

L'objectif étant de pouvoir davantage, par cette sémantique, incarner ce que représente la fonction attribuée à « cette nouvelle forme de médiation ». En symbolisant ce dispositif, nous souhaitons participer à un meilleur repérage pour nos interlocuteurs (professionnels, magistrats, collectivités...) afin qu'ils sollicitent la Médiation Familiale. Et ainsi que les professionnels qui l'exercent deviennent « perceptibles » pour répondre au soutien à apporter aux aidants, à la personne âgée, handicapée, vulnérable... Bien plus qu'une innovation, ce type de médiation doit pouvoir s'inscrire naturellement et être mobilisé dans le champ des dynamiques familiales concernées par la dépendance. Les effets recherchés du recours à ce type de médiation doivent être entendus comme un soutien pour préserver autant la personne aidée que l'aidant afin d'anticiper les situations à risque et prévenir ainsi les éventuelles décompensations ou ruptures de la relation que pourraient vivre les familles. Car, rappelons-nous, 11 millions de Français, soit un Français sur six accompagnent une personne en situation de dépendance, en raison de l'âge, d'une maladie, ou d'un handicap.

### L'ÉVALUATION DE LA FORMATION

L'année 2019 a également permis de réajuster le contenu de la formation, en tenant compte des évaluations qui sont remises par les participants.

Pour 2020, suite aux quatre journées théoriques dispensées, une cinquième journée sera ainsi programmée mettant en exercice l'apport de cas pratiques, afin de confronter les situations rencontrées par les professionnels, et soutenir l'accès à des postures et des aménagements du cadre d'intervention inédit par la nature des problématiques familiales. À titre d'exemple, le professionnel doit être en mesure de se déplacer au domicile de la personne dépendante, qui peut être son lieu de vie habituel, une résidence service, un E.H.P.A.D.... Le cadre d'intervention habituel du professionnel est ainsi bousculé, il faut désormais apprendre à « un aller vers » qui guide le sens de cette nouvelle pratique de médiation.

Enfin, la commission est venue définitivement confirmer le répertoire des formateurs sollicités afin de conduire les différents aspects des journées de formations (juridique, gérontologique, réseau partenarial, ...).

### LE PARTENARIAT

Précurseur dans ce domaine de formation, qu'il est souhaitable de valoriser dans une dimension partenariale, la Commission a poursuivi les échanges avec l'U.N.A.F. plus particulièrement dans le cadre du projet de formation pour lequel cette dernière est sollicitée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (C.N.S.A.). En effet la C.N.S.A. s'est adressée à l'U.N.A.F. pour la mise en œuvre d'un projet expérimental dans le champ de la perte d'autonomie, de la dépendance, du handicap et des solidarités familiales. Ce projet, pour la C.N.S.A., doit permettre de développer des

actions destinées à préserver les liens familiaux des aidants et des personnes âgées, en accompagnant les conflits familiaux qui peuvent survenir entre les membres d'une famille, lors de la perte d'autonomie d'un des leurs ou lorsque la dépendance s'installe.

C'est donc la Médiation Familiale qui est « convoquée » pour apporter une réponse à ces problématiques familiales spécifiques, et c'est en conséquence **l'expertise de la Fenamef** qui est sollicitée par l'U.N.A.F. afin de dispenser la formation aux professionnels des 22 U.D.A.F. qui sont retenues pour participer à l'expérimentation C.N.S.A./U.N.A.F.

## LA COMMISSION EN 2020

Dans une même continuité, la Commission s'attache à organiser pour l'année 2020, une journée d'étude destinée aux professionnels du réseau gérontologique<sup>1</sup>. L'objectif est de donner de la visibilité à l'action en l'inscrivant dans les axes déterminés par le gouvernement pour accompagner les personnes vulnérables (âgées, situation de handicap).

## POUR CONCLURE

Reconnaissons à la Fenamef d'avoir su anticiper l'évolution de la société. À travers les journées d'étude et les formations, elle a construit la connaissance à même de faire évoluer les pratiques des professionnels.

La médiation ainsi, à sa place, vient renforcer le socle des solidarités familiales confrontées à la vulnérabilité, au handicap, à la perte d'autonomie de leur proche. En recueillant la parole des aidants, en soutenant les besoins et les désirs des personnes vulnérables, en prenant en compte leurs droits, elle contribue aussi à éviter la fracture entre les générations.

Remercions les passeurs d'expérience, Nicole BRUN, Roger LECONTE et Maguy MERLIN qui tout au long de ces années continuent d'accompagner, de soutenir, de partager les réflexions, les projets, que mènent particulièrement cette commission.

Saluons également les membres fidèles qui contribuent avec assiduité et pertinence à porter la dynamique de projets pour faire de cette commission un modèle d'innovation, sans oublier les membres qui nous ont rejoints cette année, et qui portent la commission à 10 membres.

---

<sup>1</sup> Des établissements type E.H.P.A.D., service d'aide à domicile, réseau gérontologique, C.M.P. gérontologique, juge des tutelles, Associations Nationales, U.N.C.A.S.S., syndicat employeur

## RAPPORT DE LA COMMISSION FORMATION

### Présenté par Monsieur Didier CHIRON

---

**La question de la professionnalisation des acteurs** est un enjeu fondamental pour la Fenamef, tant dans le domaine de la formation des médiateurs familiaux et accueillants en Espaces de Rencontre, que dans celui de la formation continue et de l'adaptation des compétences aux évolutions des métiers et des publics.

À ce titre, la Commission Formation réfléchit aux besoins de formations des adhérents, propose et élabore des projets de formations en lien avec les différentes commissions de la Fenamef (Médiation Familiale, Espaces de Rencontre, Médiation Grand Âge, Handicap et Vulnérabilité).

#### LE RÔLE DE LA COMMISSION FORMATION

La Commission Formation est une instance technique et d'expertise fondamentalement orientée vers l'ingénierie de la formation avec pour objectif principal de proposer une offre globale et cohérente de formation sous la forme de :

- Sessions de formations ciblées sur l'acquisition de nouvelles compétences, d'actualisation des connaissances et de maîtrise d'outils et de techniques propres à son cadre d'intervention ;
- Journées d'études liées à l'émergence de problématiques nouvelles ou transversales nécessitant une prise de conscience éclairée par le champ de la recherche, la réflexion des acteurs institutionnels et la mise en lumière d'actions innovantes.

Toutes nos formations peuvent aussi être délocalisées, proposées en intra ou en inter-service sur un département ou une région.

Un catalogue est réalisé chaque année et envoyé auprès de nos adhérents en octobre pour l'année N+1.

#### EN 2019 LA COMMISSION S'EST RÉUNIE À TROIS REPRISES

Nous avons abordé plusieurs points qui ont vu leur concrétisation sur l'année 2019 et vont se poursuivre en 2020.

##### 1. Mieux accompagner notre offre de formation

L'accent a été mis sur l'organisation, l'accueil des stagiaires et la cohérence pédagogique entre les sessions d'un même module.

À cet effet, nous avons rassemblé début septembre, pour la première fois, l'ensemble des formateurs occasionnels de la Fenamef dans l'objectif de mieux identifier les ressources mobilisables, de faire se croiser les regards sur les formations et d'améliorer nos procédures.

Comment, par exemple, mieux anticiper le risque de défection d'un formateur ? Pour répondre à ce risque, même si le remplacement d'un formateur au pied levé est toujours difficile, la Commission souhaite retenir plusieurs pistes :

- Prévoir autant que possible pour chaque session de formation un binôme de formateurs susceptible d'intervenir ;
- Renforcer la présence de la Fédération pour ouvrir chaque session et présenter la Fenamef.

Des propositions ont aussi été faites en vue de rendre plus attractives nos actions de formation figurant au catalogue avec une mise en page plus adaptée, mentionnant les noms des intervenants et mettant l'accent sur le fait que toutes nos formations peuvent se faire en intra comme en inter...

D'une manière générale, les conditions d'accueil, d'inscriptions et de relations avec le siège sont jugées de manière très positive par les stagiaires. Pour autant, nous devons cependant nous améliorer en termes de cohérence pédagogique entre chaque session d'un même module.

À cet effet, il a été décidé pour 2020 de :

- Demander aux formateurs de donner un plan d'intervention plus détaillé ;
- Les transmettre aux autres intervenants pour avoir une cohérence dans l'ensemble du module et éviter les redites ;
- Réaliser pour chaque formation un PowerPoint reprenant en quatre slides les idées forces de chaque journée de formation. Il serait présenté aux participants par le premier intervenant.

## 2. Améliorer les procédures d'évaluation de nos formations par les stagiaires

En 2018, la question de l'évaluation était une vraie préoccupation avec un faible retour des stagiaires (- de 30%) dans les semaines qui suivaient leur formation.

Nous avons donc décidé en 2019 de favoriser l'évaluation à chaud avec une fiche anonymisée à remplir sur place et donnée au formateur à l'issue de la formation. Ceci nous permet maintenant d'avoir de vrais indices de satisfaction pour continuer à améliorer encore nos formations.

## 3. Réaliser la première session de formation sur la Médiation Parents - Adolescents

Cette nouvelle prestation inscrite au référentiel de la Médiation Familiale nous a amené à proposer une offre de formation pour la fin 2019 afin d'accompagner les adhérents qui souhaitent la mettre en place.

16 personnes ont participé à cette formation qui s'est réalisée sur 2 fois deux jours (2 jours en 2019 et 2 jours en 2020).

Avant de finaliser totalement cette formation, nous avons choisi en lien avec la Commission Médiation Familiale d'organiser préalablement une journée d'étude pluridisciplinaire sur ce thème, le 5 avril 2019 : « **Le conflit parent-adolescent, quelle légitimité pour le médiateur ?** ». L'objectif était de mieux problématiser les différents enjeux au regard des expériences déjà réalisées et de mieux clarifier le domaine de compétences de cette nouvelle médiation au regard de son environnement juridique et institutionnel. Cette journée a réuni plus de 55 participants et a été très bien accueillie par nos adhérents.

## 4. Développer le réseau des formateurs potentiels sur le plan national et en région

Nous avons aussi décidé de développer le réseau des formateurs potentiels sur le plan national et en région afin de nous permettre plus de mobilité sur le plan géographique et plus de ressources sur une même formation. À cet effet, un questionnaire a été envoyé auprès de l'ensemble des administrateurs ainsi qu'auprès des différents Centres de Formation adhérents à la Fenamef pour répertorier les compétences que nous pourrions mobiliser sur l'ensemble du territoire.

## 5. Imaginer des formations plus ouvertes à d'autres publics

La Commission a organisé en lien avec la Commission Espaces de Rencontre une journée d'étude « **Protection de l'Enfance et dispositifs de soutien à la parentalité** » avec la présence du C.N.A.E.M.O. et de la C.N.A.P.E. Cette journée nous a permis de nous ouvrir sur d'autres publics notamment les professionnels de la Protection de l'Enfance en mettant en perspective la question de la séparation parentale et des violences subies par les enfants dans les situations de conflits exacerbés.

- Siège Administratif : 11, rue Guyon de Guercheville – BP 10114 – 14204 HÉROUVILLE SAINT CLAIR Cedex
- Siège Social : 21, rue Alexandre Dumas – 75011 PARIS

#### 6. Bilan financier de la formation

L'étude financière fait apparaître un chiffre d'affaires de l'année qui devrait se situer autour de 61 000 €, ce qui représente plus de la moitié de nos ressources propres. Cette activité est donc essentielle pour l'avenir de la Fédération, sachant que notre marge est d'environ 40 % (hors temps de travail du siège) :

- Le total des formations représente un bénéfice aux alentours de 33 000 € ;
- Le nombre de bénéficiaires de formation est de 138 personnes dont 113 à Paris et 25 en formation délocalisée ;
- Nous avons organisé 13 modules représentant 26 journées de formation dont 20 sur Paris et 6 en délocalisées ;
- 2 journées d'étude ont été réalisées regroupant 122 personnes.

### **PERSPECTIVES 2020**

- Une journée d'étude sur les médiations dans les situations de vieillissement est prévue pour un public de directeurs et soignants en maison de retraite, en lien avec la Commission Grand Âge, Handicap et Vulnérabilité (Date pressentie le 17 novembre 2020 à Paris) ;
- Afin de permettre une plus grande proximité avec nos adhérents et une ouverture plus importante sur les régions, nous souhaitons favoriser en 2020 une ou plusieurs journées d'étude décentralisées dont les thématiques restent à prévoir ;

L'idée, à partir d'une thématique proposée par une région ou une association locale, est de fournir une prestation clé en main avec un élargissement à des publics nouveaux ou des partenaires locaux, à adapter selon la thématique développée. Sont pressenties Rennes, Lille, Lyon (à travailler avec les délégués régionaux).

- Il y a une attente importante de nos adhérents sur la thématique de la mise en œuvre de la T.M.F.P.O. et ceci nécessitera une actualisation des formations de responsables de services et de secrétaires afin d'intégrer l'impact de cette expérimentation sur les pratiques des professionnels ;
- Nous souhaitons aussi engager une réflexion sur les nouvelles technologies de formations en e-learning permettant des alternances, des séquences ou des temps de formation individuelle sur support numérique en distanciel ;

À cet effet un partenariat avec l'I.R.T.S. Hauts-de-France est envisagé en 2020. Un premier objectif est déjà défini avec la mise en chantier en 2020 d'un petit film de présentation de la Fenamef qui sera projeté aux stagiaires au début de chaque session de formation.

Ce film pourra aussi être mis sur le site de la Fédération afin de mieux identifier notre Fédération, connaître son histoire et ses valeurs, repérer son fonctionnement et être éventuellement un outil de communication pour nos adhérents.

- La réforme de la formation professionnelle impacte tous les organismes de formation avec un changement de paradigme nous obligeant de passer de la logique de formation à l'ingénierie de certification. Il nous faudra donc engager une réflexion sur les conséquences pour nos propres formations ;

Pour le D.E.M.F. nous sommes déjà au travail avec les Centres de Formation adhérents et non-adhérents. Nous souhaitons aussi en profiter pour retravailler la formation des Accueillants en Espaces de Rencontre avec un objectif de certification.

- Enfin, à la demande de nos adhérents par rapport à des besoins identifiés de manque de praticien analyseur de pratique sur les territoires pour les médiateurs familiaux, nous souhaitons envisager la conception et la mise en place d'une formation d'analyseur des pratiques professionnelles.



Fédération nationale de la médiation et des espaces familiaux

**Merci à tous les membres actifs : Bruno BAUMLEN, Hélène BOUCHER, Bertrand COPPIN, Carole DUPUY, Dominique GAUTHIER, Sylvain VISEUR et Bruno ZILBERG qui ont contribué aux travaux de cette commission et surtout « un grand coup de Chapeau » à Sophie LASSALLE, notre Secrétaire Générale, qui en est l'indispensable cheville ouvrière.**

## RAPPORT D'ACTIVITÉ

### Présenté par Madame Sophie LASSALLE

---

#### LA VIE DE LA FÉDÉRATION

En 2019, la Fenamef comptait 211 adhérents dont 186 personnes morales. Ceci représente 262 services qui interviennent dans l'ensemble du territoire sur plus de 400 sites (permanences, activités déconcentrées, ...) Parmi ces services, plus de la moitié développent d'autres offres en direction des familles : groupes de paroles, café parents, groupes de paroles adolescents, ...

##### 1. Les instances associatives

La Fenamef a réuni son Conseil d'Administration 4 fois et son Bureau 3 fois en présentiel. 2 Bureaux ont eu lieu par visioconférence.

##### 2. Les instances techniques

14 réunions de Commissions, 1 réunion des Délégués Régionaux et 1 réunion des Centres de Formation ont pu avoir lieu.

##### 3. La vie Régionale

11 rencontres régionales ont été organisées regroupant 175 personnes.

Le mouvement social de la fin de l'année a largement perturbé l'activité prévue tant en termes de réunions statutaires ou techniques, qu'en termes de formation. Celles-ci ont dû être reportées ce qui a pu poser problème sur certains lieux de formation.

L'an dernier dans son rapport moral, le Président concluait par sa volonté de mise en œuvre du projet stratégique. C'est donc au travers de ce prisme que je vous propose de revenir sur l'activité de la Fédération en 2019.

#### I. LA FENAMEF TÊTE DE RÉSEAU

##### 1. Le conseil et le soutien aux adhérents

Notre mission première est bien entendu l'accompagnement au quotidien de nos adhérents. Que ce soit par mail, par téléphone ou par courrier, nous avons répondu en 2019 à plus de 2000 sollicitations directes de nos adhérents. Les questions sont diverses : application des textes encadrant leur activité, droit du travail, questions financières et de gestion, questions éthiques ou déontologiques, soutien dans leur démarche de réponse à un appel d'offre, questions autour de leur partenariat local, ...

Nous pouvons noter que la mise en œuvre expérimentale a beaucoup mobilisé les services concernés et que les questions sur ce point ont été diverses en particulier sur les questions d'organisation et de financement.

Nous avons par ailleurs été sollicités plusieurs fois par des services sur la question de l'évaluation qualitative de leur activité. Ce sera en 2020, un axe de travail de la Fédération.

## 2. Notre mission de représentation

Notre participation aux groupes de travail nationaux est alimentée par les diverses rencontres que nous avons avec nos adhérents, mais aussi par les questionnaires que nous leur envoyons sur les points traités dans ces groupes de travail.

Sur 2019, nous avons questionné nos adhérents sur les conséquences de l'augmentation de la prestation de service pour les Espaces de Rencontre, sur les listes d'attente, sur la mise en œuvre de la T.M.F.P.O.

Nous avons, par ailleurs, répondu aux sollicitations de deux commissions parlementaires sur les questions de Médiation Familiale.

## 3. La dynamique régionale

Nous avons pu organiser cette année 10 réunions régionales. Les deux dernières ont dû être annulées en raison des mouvements sociaux de la fin de l'année. Près de 200 personnes ont participé à ces rencontres dont certains partenaires. Ces rencontres sont importantes pour nos adhérents, car outre les apports d'information, elles permettent aussi des échanges sur les pratiques et des partages de questionnement sur la mise en œuvre des missions. Cette dynamique doit donc être soutenue et renforcée en 2020, les délégués régionaux ont toute leur place dans cette animation.

La réflexion partagée sur la place des adolescents dans les dispositifs de soutien à la parentalité a permis de mettre en évidence de nouvelles manières de répondre et de partager les questions éthiques que se posent les professionnels. Nous tenterons en 2020 de faire une synthèse de ces échanges.

## II. CONSOLIDER NOTRE MODÈLE ÉCONOMIQUE

Après 2 années très difficiles sur le plan financier, 2018 avait déjà permis de noter des progrès. 2019 a permis de confirmer cette progression puisque nous ressortons un résultat positif, comme cela vous sera indiqué lors du rapport du trésorier. Ce résultat est bien sûr le signe d'une meilleure maîtrise des dépenses, mais surtout d'une augmentation de nos ressources propres, en particulier par le biais de la formation.

Notre situation financière a aussi été soulagée par l'obtention d'un prêt auprès de France Finance à taux très bas. Ces efforts doivent être poursuivis sur les années à venir afin de parvenir à reconstituer nos fonds propres et d'assurer la pérennité de la Fédération. Nous avons sollicité un accompagnement du DLA afin de nous aider à explorer les pistes de nouvelles sources de financement.

## III. DÉVELOPPER NOTRE EXPERTISE ET PROMOUVOIR L'INNOVATION

Cet axe est au cœur de notre activité et passe en particulier par l'édition d'Odysée qui est un outil de transmission d'informations, mais surtout un outil de mise en valeur de l'activité de nos adhérents et de réflexion sur les innovations mises en place par nos adhérents. Il nous permet de dégager les thèmes de réflexion de nos adhérents, leurs questionnements et de dégager des pistes pour l'organisation de journées d'étude ou de formations.

Nous avons, au cours de cette année, réalisé plusieurs enquêtes, tant sur la Médiation Familiale que sur les Espaces de Rencontre. Ce sont ces échanges avec les adhérents qui nous permettent de les représenter dans les groupes de travail nationaux auxquels nous participons. Le chantier important de cette année 2019 a été la mise en route de la réflexion sur le nouveau référentiel des Espaces de Rencontre. Celui-ci devrait permettre de clarifier un certain nombre de choses comme le périmètre d'intervention des Espaces de Rencontre, ou la qualification des personnels. Ce travail devrait s'achever au cours du premier trimestre 2020 pour être appliqué dès juin. Cette réflexion a entraîné



pour notre Commission des interrogations importantes sur le public des Espaces de Rencontre et sur la limite de leur intervention. Aussi, un travail va-t-il être entrepris pour réfléchir à des solutions alternatives qui seront présentées à nos partenaires dans le courant de l'année 2020.

#### **IV. LA FORMATION**

Cet axe de travail a toujours été pour la Fédération essentiel. Au cours des années, elle s'est développée pour répondre aux besoins de nos adhérents face à l'évolution de leur environnement. Afin de participer à la diffusion d'une culture de la médiation, nous mettons en place depuis quelques temps des formations ou des journées d'étude qui sont ouvertes à d'autres secteurs comme la Protection de l'Enfance, la gérontologie ou le handicap. Il ne s'agit pas bien entendu de faire de ces professionnels des médiateurs, mais bien de diffuser des connaissances leur permettant de mieux connaître la médiation et de savoir y faire appel.

Face à la réforme de la formation professionnelle continue, nous avons engagé une réflexion afin d'aménager nos formations en conséquence et de travailler en partenariat plus étroit avec les Centres de Formation adhérents à la Fenamef.

Enfin, notre réflexion sur l'évolution nécessaire du D.E.M.F. s'est poursuivie pour y intégrer les conséquences de la réforme de la formation.

#### **V. LA COMMUNICATION**

Outre Odysée, notre communication passe aussi par notre lettre électronique. Nous avons pu cette année, reprendre son envoi, même si nous n'avons pu qu'en produire tous les deux mois au lieu d'un envoi mensuel. Nous allons tenter au cours de cette année de revenir à une parution mensuelle. Par ailleurs, nous travaillons aussi sur des outils de communication plus adaptés à la fois pour faire connaître la Fédération et pour permettre à nos adhérents de disposer d'outils de promotion de la médiation, des Espaces de Rencontre et de leur activité.

Cette activité de la Fédération ne serait pas possible sans l'engagement de ses administrateurs que je remercie ici de leur participation et de leur mobilisation. Mais je souhaite aussi remercier profondément Élodie et Sophie sans qui rien de tout cela ne serait possible. Leur mobilisation sans faille, leur engagement au service de la Fédération, leurs initiatives, leur investissement est essentiel pour la poursuite de l'activité de la Fédération.

## RAPPORT FINANCIER

### Présenté par Monsieur Jean-Marc BAUDOIN

---

Tout d'abord, merci au cabinet du groupe FIDORG qui a élaboré les documents qui vous sont présentés. L'exercice de notre Fédération se clôture sur le constat d'un excédent.

Au compte de résultat de l'exercice 2019 on constate :

- Un total du bilan de 79.949 euros ;
- Un total des produits d'exploitation de 265.599,13 euros, (268.816 sur N-1) ;
- Un total des charges en baisse à 260.234 euros, (268.461 sur N-1).

Le résultat de l'exercice 2019 est excédentaire pour un montant de 18.669 euros, (1.361 sur N-1). L'exercice 2018 était excédentaire pour un montant de 1.361 euros, 2017 était déficitaire pour un montant de (-)29.092 euros, 2016 pour (-)19.042 euros.

Aujourd'hui les fonds associatifs s'élèvent à (-) 4.130 euros, ((-)23.039 euros sur N-1).

#### LES DIFFÉRENTES RESSOURCES QUI CONSTITUENT LES PRODUITS DE L'ASSOCIATION

##### 1. Les subventions de fonctionnement

- Ministère de la Justice : 65.000 euros ;
- Caisse Nationale des Allocations Familiales : 41.667 euros ;
- Direction Générale de la Cohésion Sociale : 13.000 euros ;
- Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole : 15.000 euros.

Pour l'exercice 2019, la hauteur de l'abondement des différents partenaires est identique à celui de l'exercice 2018 à l'exception d'une légère augmentation de la participation de la Caisse Nationale des Allocations Familiales d'approximativement 1000 euros, d'une baisse de l'abondement de la Direction Générale de la Cohésion Sociale de 4.000 euros.

##### 2. Les cotisations

Les cotisations de l'exercice 2019 apparaissent stables à hauteur de 49.510 euros. (Une base de 150 € pour la personne morale augmentée de 70 € par service).

##### 3. Les abonnements au journal "Odyssée"

Le nombre d'abonnements est stable et représente un produit de 4.195 euros.

##### 4. Les produits de la formation

Les produits de la formation à hauteur de 61.232 euros sont en augmentation pour un pourcentage significatif de 31%.

**Au global**, pour les ressources de notre association portées au compte de résultat :

- 51% sont à attribuer aux subventions ;
- 26% sont le fruit de produits propres liés aux abonnements et soutiens financiers pour le journal Odyssée et composés de 23% sur les formations ;
- 19% sont le fruit des cotisations reçues des adhérents.

Le pourcentage restant est représenté par la ligne "Autres produits".

## LES CHARGES DE L'ASSOCIATION

Sur les comptes 61, les charges sont en hausse notamment du fait de l'activité formation.

Sur les comptes 62, les frais de déplacement sont en baisse. Le fait qu'un calendrier des réunions et commissions de travail soit élaboré à long terme permet aux administrateurs d'anticiper l'organisation de leurs déplacements aux meilleures conditions offertes. Le regroupement de plusieurs temps de travail sur des journées consécutives participe également à un moindre coût de ces temps de travail. De plus, au regard des difficultés budgétaires rencontrées, des administrateurs ont choisi un temps tout au moins, de ne pas prétendre à l'ensemble des remboursements de leurs frais.

## LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Elles traduisent la capacité de la Fenamef à mener ses activités en contraignant ses charges d'exploitation.

Elles sont principalement représentées par les loyers et charges du siège de l'association estimés à 10.885 euros, des frais de transport de bénévoles non remboursés pour un montant estimé à 20.690 euros. C'est aussi un nombre d'heures de bénévolat effectuées par les administrateurs dans leurs diverses fonctions et estimées pour un montant de 135.600 euros.

## EN CONCLUSION

Pour cet exercice 2019, la Fenamef renoue avec le constat d'un exercice excédentaire, même si le montant de cet excédent est plus proche de la représentation d'un budget équilibré que d'un résultat propre à reconstituer une trésorerie.

Vous vous rappelez certainement que la trésorerie de la Fenamef, mise à mal par des exercices antérieurs déficitaires a fait l'objet d'une démarche pour sa reconstitution auprès de "France Active" pour un prêt.

Le Conseil d'Administration de la Fenamef a validé les comptes annuels à l'unanimité des membres présents et représentés lors de sa séance du 13 mars 2020 et vous propose d'affecter le résultat au report à nouveau.

Je vous remercie de votre attention.

## ■ Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Frais de recherche et de développement</i>				
<i>Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires</i>	24 208	15 346	8 862	11 933
<i>Fonds commercial</i>				
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>				
<i>Avances et acomptes</i>				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Installations techniques, matériels et outillages industriels</i>				
<i>Autres</i>	14 144	13 331	814	919
<i>Immobilisations grévées de droit</i>				
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>				
<i>Avances et acomptes</i>				
<b>Immobilisations financières</b>				
<i>Participations</i>				
<i>Créances rattachées aux participations</i>				
<i>Titres immobilisés de l'activité de portefeuille</i>				
<i>Autres titres immobilisés</i>	91		91	91
<i>Prêts</i>				
<i>Autres immobilisations financières</i>				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>38 443</b>	<b>28 676</b>	<b>9 767</b>	<b>12 943</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
<i>Matières premières et autres approvisionnements</i>				
<i>En-cours de production (biens et services)</i>				
<i>Produits intermédiaires et finis</i>				
<i>Marchandises</i>				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>				
<b>Créances</b>				
<i>Créances Usagers et comptes rattachés</i>	12 697		12 697	8 716
<i>Autres</i>	18 346		18 346	18 030
<b>Autres postes de l'actif circulant</b>				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				357
<i>Instruments de trésorerie</i>				
<i>Disponibilités</i>	38 217		38 217	24 280
<i>Charges constatés d'avance</i>	921		921	820
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>70 181</b>		<b>70 181</b>	<b>52 203</b>
<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>				
<i>Primes de remboursement des obligations</i>				
<i>Ecarts de conversion actif</i>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>108 625</b>	<b>28 676</b>	<b>79 949</b>	<b>65 146</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>				
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

## ■ Bilan passif

	au 31/12/2019	au 31/12/2018
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
<b>Fonds propres</b>		
<i>Fonds associatifs sans droit de reprise</i>	32 235	32 235
<i>Ecarts de réévaluation</i>		
<i>Réserves</i>		
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>18 669</b>	<b>1 361</b>
<i>Report à nouveau</i>	-55 274	-56 635
<b>SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE</b>	<b>-4 371</b>	<b>-23 039</b>
<b>Autres fonds associatifs</b>		
<i>Fonds associatifs avec droit de reprise</i>		
<i>Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise</i>		
<i>Subventions d'investissement</i>		
<i>Provisions réglementées</i>		
<i>Droits des propriétaires (Commodat)</i>		
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>-4 371</b>	<b>-23 039</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<i>Provisions pour risques</i>		
<i>Provisions pour charges</i>	19 174	19 484
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>19 174</b>	<b>19 484</b>
<b>FONDS DEDIES</b>		
<i>Fonds dédiés sur subventions</i>		
<i>Fonds dédiés sur autres ressources</i>		
<b>TOTAL FONDS DEDIES</b>		
<b>DETTES</b>		
<i>Emprunts obligataires</i>		
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>	18 935	
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>		
<i>Avances et commandes reçues sur commandes en cours</i>		
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	9 586	30 489
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	21 365	22 353
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	8 669	8 669
<i>Autres dettes</i>		
<i>Instruments de trésorerie</i>		
<i>Produits constatés d'avance</i>	6 590	7 190
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>65 146</b>	<b>68 702</b>
<i>Ecarts de conversion passif</i>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>79 949</b>	<b>65 146</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		
(1) Dont à plus d'un an	14 623	
Dont à moins d'un an	50 522	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		

## ■ Compte de résultat détaillé

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
<i>Ventes de marchandises</i>		
<i>Production vendue (biens et services)</i>		
70102010 - Ventes De Publications / Colloque	10,00	45,00
70102100 - Ventes Journal Mediateur	4 195,00	4 735,00
70601100 - Stage Formation Secretariat Niv 1	13 000,00	10 700,00
70601110 - Stage formation Secrétaires Niv 2	1 722,00	
70601200 - Stage Formation Directeurs Niv 1	6 850,00	3 400,00
70601300 - Stage Formation Journées Etudes	7 230,00	2 975,00
70601600 - Stage Formation Vieillessement Médi	12 187,50	10 095,00
70601900 - Stage formation Accueillants en ER	10 862,50	16 212,50
70602000 - Formation Accueillants en ER niv 2	2 580,00	3 250,00
70602100 - Formation Médiation Parents-Ados	6 800,00	
70830000 - Prestations Publicité	3 000,00	3 000,00
	<b>68 437,00</b>	<b>54 412,50</b>
<b>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>68 437,00</b>	<b>54 412,50</b>
<i>Production stockée</i>		
<i>Production immobilisée</i>		
<i>Produits nets partiels sur opérations à long terme</i>		
<i>Subventions d'exploitation</i>		
74100000 - Subvention Cnaf	41 667,00	40 710,00
74200000 - Subvention Ministère Justice	65 000,00	65 000,00
74300000 - Subvention Dgas	13 000,00	17 000,00
74310000 - Subvention Ccmsa	15 000,00	15 000,00
74500010 - Subventions autres / Colloque		2 000,00
	<b>134 667,00</b>	<b>139 710,00</b>
<i>Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges</i>		
78154000 - Rep. Prov. Ind. Départ en Retraite	310,37	
79100000 - Transfert de charges d'exploitation	629,85	
	<b>940,22</b>	
<i>Cotisations</i>		
75600000 - Cotisations Reçues Des Adhérents	49 510,00	49 180,00
	<b>49 510,00</b>	<b>49 180,00</b>
<i>Autres produits</i>		
75800000 - Produits Divers Gestion Courante	11,39	18,74
75832000 - Remboursement frais pédagogique	6 877,77	6 997,12
75833000 - Remb frais autres (depl/heb/repas)	3 307,44	3 239,83
75851000 - Remboursement contrats aidés	646,52	13 486,20
75853000 - Remboursement frais divers	1 201,79	1 771,86
	<b>12 044,91</b>	<b>25 513,75</b>
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>265 599,13</b>	<b>268 816,25</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
<i>Achats de marchandises</i>		
<i>Variation des stocks</i>		
<i>Achats de matières premières et autres approvisionnements</i>		
<i>Variation des stocks</i>		
<i>Autres achats et charges externes</i>		
60630000 - Achats petit équipements	709,67	29,90
60640000 - Fourn. Administratives	405,29	730,98
60642000 - Copies	218,27	62,93
61321400 - Location salle JE et formation	6 757,20	4 639,03
61321500 - Location salle CA Bureau	640,00	3 287,50

## ■ Compte de résultat détaillé

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018
61321600 - Locations salles commissions	980,00	387,50
61350000 - Locations mobilières	3 810,24	3 435,57
61353000 - Location matériel de bureau	1 540,00	
61560000 - Maintenance	239,27	349,00
61561000 - Maintenance site internet	1 650,00	744,00
61600000 - Primes D'Assurances	851,30	940,96
61810000 - Documentation générale	146,00	740,11
61861000 - Frais pédagogique	6 968,00	7 104,00
61862000 - Frais autres	1 854,85	2 693,18
62260000 - Honoraires	6 146,24	8 527,88
62262000 - Honoraires formateurs	17 687,50	18 320,00
62263000 - Honoraire recherche action		15 233,84
62270000 - Frais d'actes et contentieux		31,00
62310000 - Annonces Et Insertions	2 523,60	
62372100 - Publication Odyssee	3 525,22	5 865,20
62372200 - Publication Annuaire	1 006,80	1 006,80
62372300 - Publications diverses	359,14	1 604,43
62380000 - Cadeaux Pourboires Et Dons	80,00	95,00
62511500 - Déplacement hébergement repas Siège	20 433,61	17 690,19
62511600 - CA Bureau Déplacemt-Hébergemt-repas	10 147,20	11 751,41
62511700 - Déplacement et Hébergement formateur	3 998,01	3 760,54
62511800 - Commissions déplacemt hebergemt repa	9 067,78	12 969,37
62511900 - Journées régionales déplacmt heberg	1 968,43	3 758,20
62514000 - Remboursement divers	1 040,46	515,00
62515000 - Dépl recherche action ER	1 754,98	1 193,11
62600000 - Frais Postaux	5 214,64	4 646,36
62650000 - Téléphone	2 660,75	2 844,42
62780100 - Services Bancaires Divers	516,27	777,07
62800000 - Cotisations	605,25	605,25
	<b>115 505,97</b>	<b>136 339,73</b>
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>		
63330000 - Participation Form. Prof.Cont.(Aut	1 624,17	1 912,20
	<b>1 624,17</b>	<b>1 912,20</b>
<i>Salaires et traitements</i>		
64110000 - Salaires Pers. C.D.I.	92 574,66	79 570,72
64120000 - Congés Payés	670,06	705,30
64140000 - Indemnités et avantages divers	10 808,68	7 016,70
64143000 - Indemnités rupture conventionnelle		6 726,90
	<b>104 053,40</b>	<b>94 019,62</b>
<i>Charges sociales</i>		
64510000 - Cotisations Urssaf	19 320,82	18 816,83
64520000 - Cotisations Mutuelles	974,61	744,12
64521000 - Cotisations Prévoyance Non Cadre	483,22	298,63
64525000 - Cotisations Prévoyance Cadre	1 044,80	937,65
64531000 - Cotisations Retraite Non Cadre	1 492,23	4 030,95
64535000 - Cotisations Retraite Cadre	5 591,08	3 254,35
64540000 - Cotisations Assedic	4 285,36	3 624,73
64550000 - Charges Sociales/Congés Payés	-137,69	45,40
64750000 - Médecine Travail Pharmacie	480,00	641,44
64800000 - Autres charges de personnel		500,00
	<b>33 534,43</b>	<b>32 894,10</b>
<i>Dotations aux amortissements sur immobilisations</i>		
68111000 - Dotation amts Immo. Incorporelles	4 511,03	1 009,61

## ■ Compte de résultat détaillé

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018
68112000 - Dotation Amts Immo. Corporelles	1 005,01	989,99
	<b>5 516,04</b>	<b>1 999,60</b>
<i>Dotations aux provisions sur immobilisations</i>		
<i>Dotations aux provisions sur actif circulant</i>		
<i>Dotations aux provisions pour risques et charges</i>		
68154000 - Dot Prov Ind Départ En Retraite		1 245,13
		<b>1 245,13</b>
<i>Subventions accordées par l'association</i>		
<i>Autres charges</i>		
65400000 - Pertes s/créances irrécouvrables		50,00
65800000 - Charges Diverses Gestion Courante	0,56	1,03
	<b>0,56</b>	<b>51,03</b>
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>260 234,57</b>	<b>268 461,41</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>5 364,56</b>	<b>354,84</b>
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS EN COMMUN</b>		
<b>EXCEDENT OU DEFICIT TRANSFERE</b>		
<b>DEFICIT OU EXCEDENT TRANSFERE</b>		
<i>Produits financiers de participation</i>		
<i>Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé</i>		
<i>Autres intérêts et produits assimilés</i>		
76800000 - Autres produits financiers	127,41	694,38
	<b>127,41</b>	<b>694,38</b>
<i>Reprises sur provisions et transferts de charges</i>		
<i>Différences positives de change</i>		
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>127,41</b>	<b>694,38</b>
<i>Dotations aux amortissements et aux provisions</i>		
<i>Intérêts et charges assimilées</i>		
66110000 - Intérêts des emprunts et dettes	300,00	
66160000 - Intérêts bancaires		94,50
	<b>300,00</b>	<b>94,50</b>
<i>Différences négatives de change</i>		
<i>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>300,00</b>	<b>94,50</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-172,59</b>	<b>599,88</b>

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>5 191,97</b>	<b>954,72</b>
<i>Produits exceptionnels sur opération de gestion</i>		
77100000 - Produits except. s/opér. gestion		349,39
77180000 - Autres produits except. de gestion		115,00
77200000 - Produits Sur Exercice Antérieur	15 233,34	
	<b>15 233,34</b>	<b>464,39</b>



## ■ Compte de résultat détaillé

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018
<i>Produits exceptionnels sur opération en capital</i>		
77700000 - Quote-part des subventions virées		666,66
		666,66
<i>Reprises provisions et transferts de charges</i>		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>15 233,34</b>	<b>1 131,05</b>
<i>Charges exceptionnelles sur opération de gestion</i>		
67180000 - Autres charges except. de gestion		443,35
67200000 - Charges Sur Exercices Antérieurs	1 756,75	281,49
	1 756,75	724,84
<i>Charges exceptionnelles sur opération en capital</i>		
<i>Dotations aux amortissements et aux provisions</i>		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 756,75</b>	<b>724,84</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>13 476,59</b>	<b>406,21</b>
<b>PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS</b>		
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>		
<b>REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>		
<b>ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES</b>		
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>18 668,56</b>	<b>1 360,93</b>